



# ASSOCIATION TAIJI VEXIN

PV de

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2024-2025

réunie le 16 mars 2026

## Ordre du jour :

- 1° - Rapport financier de l'année 2024-2025  
- Prévission situation financière de l'année 2024-2025
- 2° - Rapport moral de l'année 2024-2025 et perspectives pour l'année 2025-2026
- 3° - Cotisation annuelle des adhérents
- 4° - Renouvellement du CA
- 5° - Questions diverses

**Présents** 13 membres de l'association étaient présents  
Aucun quorum n'étant défini par les statuts, la séance est ouverte à 18h45

**L'Assemblée Générale constitue son bureau :**

**Président de séance :** Claude GOBET président de l'Association

**Secrétaire de séance :** Christelle HARANGER secrétaire de l'Association

**Scrutateur :** Robert BARRIERE trésorier

## 1 -RAPPORT FINANCIER

Le Président Claude GOBET commente les tableaux financiers transmis aux adhérents et présente son rapport financier.

L'année 2024/2025 fait apparaître un excédent de trésorerie de 1 310 €

Cet excédent est le résultat des données suivantes :

### **Ensemble des ressources réunies au cours de l'année :**

Adhésions de 25 adhérents.....	3 190 €
Subvention Mairie de Magny-en-Vexin.....	300 €
Subvention Mairie de Saint Gervais .....	200 €
Tenus de Tai Ji (reliquat).....	100 €
	-----
Total produits .....	<b>3 790 €</b>
<b>Pour un ensemble des coûts de fonctionnement .....</b>	<b>4 382 €</b>
<b>Cela nous amène à un excédent de ressources négatif de.....</b>	<b>- 592 €</b>
<b>Auquel nous ajoutons les disponibilités au 31 août 2024, soit .....</b>	<b>1 903 €</b>
<b>Nous obtenons ainsi les disponibilités de l'association au 31 août 2025 .....</b>	<b>1 310 €</b>

## **Commentaires du président :**

Du fait d'une réserve suffisante, notre association maintient ses comptes malgré la baisse des subventions des villes de Magny-en-Vexin et St Gervais.

Le nombre d'adhérents est de 25 au bilan, toutefois en cours d'année nous avons eu le départ de plusieurs d'entre eux du fait de déménagement et problèmes de santé.

Au 16 février 2026 (date de notre AG) l'association compte **22** adhérents.

Les subventions des communes ont baissé sur cet exercice. En contrepartie nous n'avons pas non plus proposé d'activité lors d'événements.

Notre professeur Hélène TYRTOFF, a assuré les cours de l'année et a été indemnisée pour ces vacances et déplacements.

L'activité des voyages musicaux proposée par Chrystèle ARNOTT n'a pas donné lieu au versement de vacances mais à l'achat de matériel de musique. Cette activité est gratuite pour les adhérents et indemnisé à hauteur de 10€ pour les personnes extérieures.

Le poste assurance représente 8% du bilan. Notre contrat actuel est signé auprès de la compagnie d'assurance AXA. L'assurance souscrite auprès de la nouvelle Fédération étant plus claire, le Président propose de comparer les contrats et voir si des économies seraient possibles en distinguant les garanties.

Le poste des services bancaires représente 100€. Le compte de l'association est tenu par le Crédit Agricole d'Idf. Monsieur Luc DA SILVA propose de se renseigner auprès du Crédit Agricole de Normandie pour voir diminuer ces cotisations.

**Après vote à main levée, le rapport financier est approuvé à l'unanimité**

## **2 - RAPPORT MORAL ET PERSPECTIVES 2025 2026**

L'Association comptait 25 adhérents en 2024-2025, dont :

°

- 1 président adhérent pratiquant (Claude GOBET)
- 1 trésorier adhérent pratiquant (Robert BARRIERE)
- 1 secrétaire adhérente pratiquante (Christelle HARANGER)
- 22 adhérent(e)s pratiquant(e)s

### **Organismes de rattachement**

Comme décidé en AG en février 2025, notre club a changé de Fédération sportive lors des inscriptions de septembre 2025.

La Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois FFAEMC à laquelle nous adhérons maintenant est en adéquation avec notre activité. Elle permet à ses membres de bénéficier de stages et de certifications diplômantes.

Chaque pratiquant a une licence fédérale (comprise dans le prix de l'adhésion) ce qui lui donne une assurance lors de la pratique du Tai Ji mais aussi certains avantages à consulter sur le site : [www.ffaemc.fr/clubs-et-licencies/](http://www.ffaemc.fr/clubs-et-licencies/)

### **Activités de l'Association durant l'année 2024-2025**

La mairie de Magny-en-Vexin met gracieusement à disposition une salle de cours qui fut la salle Nelson Mandela au cours de l'année 2024-2025.

### **Perspectives pour l'année 2025-2026**

Lors de la précédente AG, nous avons convenu la mise en place de séances de pratique avec simple éventail. Le matériel a été acheté et les cours ont pu débuter en septembre 2025 entre les deux niveaux.

Pour plus de représentativité sur son territoire, la commune de St Gervais demande à ce que l'association alterne les cours entre les 2 communes.

Après discussion entre les adhérents présents, il a été mis en avant que cette proposition pourrait nous desservir et ne permettrait peut-être plus l'utilisation de la salle de Magny telle que nous l'avons aujourd'hui.

L'idée d'ouvrir un nouveau créneau de cours à St Gervais n'est pas non plus retenu car le nombre suffisant d'adhérents ne serait pas atteint pour couvrir les frais de notre professeur.

Il est convenu de proposer des stages de 2h00 un dimanche matin par trimestre à St Gervais.

Un tarif préférentiel sera proposé aux adhérents, un autre pour les personnes extérieures au club.

La proposition sera faite à la commune de St Gervais. Un sondage Whatsapp sera organisé pour choisir une date sur le 3ème trimestre.

Une discussion s'ouvre sur la communication du Club.

Au niveau du site internet, il est demandé à Hélène de fournir une présentation la concernant qui pourrait remplacer celle de notre ancien professeur Olivier.

Madame Bourgeois propose son aide pour la mise à jour du site.

Concernant le financement de la demi-heure supplémentaire des cours d'éventail, le Président indique que sur une base de 21 adhérents il est possible d'augmenter l'adhésion de 12€ à partir de septembre prochain pour arriver à un équilibre.

Il est rappelé qu'aucune augmentation de cotisation n'a eu lieu depuis plusieurs années.

Celle-ci passerait de 180 à 192 €.

**Après vote à main levée, le rapport moral et ses perspectives sont approuvés à l'unanimité**

## **3 - COTISATIONS**

Vote du montant des cotisations pour l'année 2025-2026.

Le tarif actuel est de 180 euros/Adhérent par an et 120 €/ couple.

Les nouveaux membres adhérant à l'Association en cours d'année, verseront une cotisation d'un montant dont le calcul se fera au prorata des mois restant de l'année en cours.

L'Assemblée propose de faire évoluer le montant de cotisation annuel de 192 euros/Adhérent et 130€/couple.

**Après un vote à main levée, la résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **4 - RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les trois membres du CA sont renouvelés dans leur mandat, soit :

**Président : Claude GOBET**

**Trésorier : Robert BARRIERE**

**Secrétaire : Christelle HARANGER**

**Après un vote à main levée, le renouvellement des membres du CA sont adoptés à l'unanimité.**

**La séance est levée à 20h00.**

**Claude GOBET**  
**Président de l'Association**  
**Président de séance**

**Robert BARRIERE**  
**Trésorier**  
**Scrutateur**

**Christelle HARANGER**  
**Secrétaire**

